



# Fiche de données de sécurité YETI Dental GmbH

Selon 1907/2006/CE/Article 31

Date d'impression 26 juin 2015 Version : 1 remplacée le 5 septembre 2023 Révision : 1.1 Date d'impression 17 novembre 2023

Page 1 sur 8

## SECTION 1 : Nom de la substance ou/du mélange et de la société

### 1.1 Identifiant du produit

Nom commercial : YETI ROCK III/IV  
Domaine d'application : plâtre dentaire  
Numéros d'article : 923-0020, 924-0020, 925-0020

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations de qui ne sont pas recommandés, aucune autre donnée n'est disponible

1.3. Coordonnées du fournisseur fournissant la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur YETI Dentalprodukte GmbH  
Industriestrasse 3  
D-78234 Engen  
+49 7733-9410-0  
+49 7733-9410-22

Espace informations sdb@yeti-dental.com

1.4. Numéro d'urgence +49 7733-9410-0 (du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30, le vendredi de 8h00 à 15h00)

## SECTION 2 : Dangers potentiels

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) No. 1272/2008

Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP

### 2.2. Éléments de marquage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Non applicable

Pictogrammes de danger : Non applicable

Mention d'avertissement : sans objet

Avertissements de danger : non applicable

### 2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Description : Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux

#### Ingrédients dangereux

CAS : 7778-18-9 Sulfate de potassium 90-100 %

EINECS : 231-900-3 Substance pour laquelle une limite d'exposition communautaire est fixée

Le numéro d'enregistrement 01-2119444918-26 sur le lieu de travail s'applique.

Informations complémentaires : Le libellé des avertissements de danger répertoriés se trouve  
Au chapitre 16



# Fiche de données de sécurité YETI Dental GmbH

Selon 1907/2006/CE/Article 31

Date d'impression 26 juin 2015 Version : 1 remplacée le 5 septembre 2023 Révision : 1.1 Date d'impression 17 novembre 2023

Page 2 sur 8

---

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales : aucune mesure particulière n'est requise

Après inhalation : donner de l'air frais. Si vous présentez des symptômes, consultez un médecin

Après contact avec la peau : Rincer avec de l'eau et du savon

Après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau avec les paupières ouvertes. Voir un médecin

En cas d'ingestion, rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Voir un médecin

### 4.2 Symptômes et effets aigus et différés importants

Aucune autre information pertinente disponible

### 4.3 Informations concernant des soins médicaux immédiats ou un traitement spécial

Aucune autre information pertinente disponible

## SECTION 5 : Mesures anti-bandes

### 5.1. Agent extincteur

Agents extincteurs appropriés : CO<sub>2</sub>, poudre extinctrice ou jet d'eau pulvérisée. Combattez les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool. Adaptez les mesures d'extinction d'incendie à la zone environnante.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, du dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) peut être libéré.

### 5.3 Conseils aux pompiers/équipement de protection spécial

Porter un appareil respiratoire autonome. Portez une combinaison de protection complète.

## SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Éviter la formation de poussière

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Enregistrez mécaniquement. Éviter la formation de poussière. Ne respirez pas la poussière.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations sur une manipulation sûre, voir la section 7.

Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle, voir la section 8.

Pour plus d'informations sur l'élimination, voir la section 13.



# Fiche de données de sécurité YETI Dental GmbH

Selon 1907/2006/CE/Article 31

Date d'impression 26 juin 2015 Version : 1 remplacée le 5 septembre 2023 Révision : 1.1 Date d'impression 17 novembre 2023

Page 3 sur 8

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Mesures de protection pour une manipulation en toute sécurité

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

Garder le récipient bien fermé

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail

Évitez la formation de poussière et ne pas inhaler

Remarques sur le ruban adhésif et la protection contre les explosions : Aucune mesure particulière n'est requise

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage / Exigences concernant les locaux de stockage et les conteneurs

- conserver dans un endroit sec

-Éviter la génération de poussière

-Gardez le récipient bien fermé

-Protéger de l'humidité

Informations sur le stockage commun : non requis

Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Aucune

Classe de stockage : Aucune information disponible

Classification selon l'ordonnance sur la sécurité industrielle (BetrSichV) : aucune

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune autre information importante disponible

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres à surveiller

Composants avec des valeurs limites liées au lieu de travail qui nécessitent une surveillance

7778-18-9 Sulfate de calcium

Valeur à long terme MAK Allemagne : 1,5A\* 4E\*\* mg/m<sup>3</sup> alvéolaire. \*\*inhalable ; voir Section V f ) g)

MAK Autriche Valeur à court terme : 10A mg/m<sup>3</sup> Valeur à long terme : 5A mg/m<sup>3</sup>

Valeur à long terme du MAK Suisse : 3a mg/m<sup>3</sup> SSc

Informations complémentaires : Les listes valables lors de la création ont servi de base

### 8.2 Contrôles et surveillance de l'exposition

Dispositifs de contrôle technique appropriés : Aucune autre information (voir section 7)

Mesures de protection individuelle, par exemple équipement de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène : Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

Protection respiratoire : Lorsqu'elle est utilisée correctement et dans des conditions normales, une protection respiratoire n'est pas requise. Protection respiratoire en cas de formation de poussière.

Protection des mains : La matière des gants doit être imperméable et résistante au produit. Aucune recommandation ne peut être faite concernant le matériau des gants pour le produit. La sélection doit être effectuée en tenant compte des temps de passage, des taux de perméation et de la dégradation. Cela dépend des caractéristiques de qualité, qui diffèrent d'un fabricant à l'autre et ne peuvent donc pas être prédites à l'avance. Les temps de pénétration exacts peuvent être obtenus auprès du fabricant concerné. Protection des yeux/du visage : porter des lunettes de sécurité bien ajustées.



# Fiche de données de sécurité YETI Dental GmbH

Selon 1907/2006/CE/Article 31

Date d'impression 26 juin 2015 Version : 1 remplacée le 5 septembre 2023 Révision : 1.1 Date d'impression 17 novembre 2023

Page 4 sur 8

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

Couleur : différente

Odeur inodore

Point de fusion/congélation non déterminé

Point/intervalle d'ébullition non déterminé

Inflammabilité La substance n'est pas inflammable

Point d'éclair non applicable

Température d'inflammation non applicable

Température de décomposition non déterminée

Valeur Ph non applicable

viscosité

Viscosité cinématique non applicable

Dynamiquement non applicable

Solubilité dans l'eau 2g/l

Coefficient de partage octanol non déterminé

Pression de vapeur non applicable

Densité/densité relative non déterminée

Propriétés des particules voir section 3

### 9.2 Autres informations

Aspect : semblable à de la farine

Forme : poudre

Informations importantes sur la santé, l'environnement et la sécurité

Température d'inflammation Le produit ne s'enflamme pas automatiquement

Propriétés explosives Le produit n'est pas explosif

Il n'y a pas besoin d'explosifs

Les gaz inflammables sont éliminés

Les aérosols sont éliminés

Les gaz comburants sont éliminés

Les gaz sous pression sont éliminés

Les liquides inflammables sont éliminés

Les substances/mélanges autoréactifs ne sont pas requis

Les solides pyrophoriques sont éliminés

Les liquides pyrophoriques ne sont pas nécessaires

Les substances auto-échauffantes sont éliminées

Substances entrant en contact avec

L'eau ne forme pas de gaz

Les liquides oxydants sont éliminés

Les solides comburants sont éliminés

Les peroxydes organiques sont éliminés

Les substances corrosives sont éliminées

Les substances désensibilisées ne sont pas nécessaires

Les produits contenant des explosifs ne sont plus applicables

(n.d. = non applicable ; n.d. = non déterminé)



# Fiche de données de sécurité YETI Dental GmbH

Selon 1907/2006/CE/Article 31

Date d'impression 26 juin 2015 Version : 1 remplacée le 5 septembre 2023 Révision : 1.1 Date d'impression 17 novembre 2023

Page 5 sur 8

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme

10.3 Réactions dangereuses possibles Pas d'autres informations importantes disponibles

10.4 Conditions à éviter Humidité

10.5 Matières incompatibles Pas d'autres informations importantes disponibles

10.6 produits de décomposition dangereux La décomposition se produit à des températures de 1000°C Dioxyde de soufre, trioxyde de soufre (SO<sub>3</sub>) ou brouillard de SO<sub>3</sub>

Oxyde de calcium

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Corrosion/irritation de la peau Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Yeux lourds-Dommages, irritation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibiliser à la Voies respiratoires/peau Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles après exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations toxicologiques supplémentaires Aucune autre information pertinente disponible

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes. Aucun des ingrédients n'est inclus

## SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité/ Toxicité aquatique Pas d'autres informations importantes disponibles

12.2 Persistance/dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles

12.5 Résultats Évaluation PBT/vPvB PBT : non applicable vPvB : non applicable

12.6 Propriétés perturbateurs endocriniens Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés perturbateurs endocriniens.

12.7 autres propriétés nocives

Informations générales Classe de pollution des eaux 1 (auto-classification) légèrement dangereux pour l'eau



# Fiche de données de sécurité YETI Dental GmbH

Selon 1907/2006/CE/Article 31

Date d'impression 26 juin 2015 Version : 1 remplacée le 5 septembre 2023 Révision : 1.1 Date d'impression 17 novembre 2023

Page 6 sur 8

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou les réseaux d'égouts non dilué ou en grande quantité.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets/recommandation

Élimination conformément aux prescriptions officielles. De plus petites quantités peuvent être éliminées avec les ordures ménagères.

#### Numéro de code déchet

Le numéro de code des déchets selon l'ordonnance sur le catalogue des déchets (AVV) dépend du producteur de déchets et peut donc être différent pour un produit. Le numéro de code déchet doit donc être déterminé séparément par chaque producteur de déchets.

#### Liste européenne des déchets

L'attribution des numéros de code de déchet/désignations de déchet doit être effectuée conformément à l'EAVK, en particulier en fonction de l'industrie et du processus.

#### Emballage non nettoyé / recommandation

Élimination conformément aux prescriptions officielles

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

transports terrestres (ADR/RID) ; Transport Maritime (IMDG) ; Transport aérien (OACI) ; Transport fluvial (ADN)

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA ET Sans objet

### 14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU

ADR, IMDG, IATA Sans objet

### 14.3 Classes de danger pour le transport

Classe ADR, IMDG, IATA, AND/R Non applicable

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Sans objet

### 14.5 Risques environnementaux

Polluant marin non

14.6 Mesures particulières pour l'utilisateur non applicable

14.7 Transport maritime en vrac non applicable

« Règlement type » de l'ONU Sans objet

## SECTION 15 : Législation

15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange. Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses répertoriées nommément – Annexe I. Aucun des ingrédients n'est inclus.



# Fiche de données de sécurité YETI Dental GmbH

Selon 1907/2006/CE/Article 31

Date d'impression 26 juin 2015 Version : 1 remplacée le 5 septembre 2023 Révision : 1.1 Date d'impression 17 novembre 2023

Page 7 sur 8

---

Directive 2011/65/UE relative à la restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

- Aucun des ingrédients n'est inclus

Règlement (UE) 2019/1148 Annexe I – Précurseurs d'explosifs soumis à des restrictions (valeur de concentration supérieure pour l'autorisation en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

- Aucun des ingrédients n'est inclus

Annexe II Précurseurs d'explosifs à déclaration obligatoire

- Aucun des ingrédients n'est inclus

Règlement (CE) 273/2004 sur les précurseurs de drogues

- Aucun des ingrédients n'est inclus

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant les règles de contrôle des échanges de substituts de médicaments entre la Communauté et les pays tiers

- Aucun des ingrédients n'est inclus

Réglementations nationales

Notes sur les restrictions d'emploi

- Respecter les restrictions d'emploi des jeunes

- Respecter les restrictions d'emploi pour les femmes enceintes et allaitantes

Ordonnance sur les accidents majeurs

- Les seuils de quantité selon l'ordonnance sur les accidents majeurs doivent être respectés

Classe de danger pour l'eau

- WGK 1 (autoclassification) – légèrement dangereux pour l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

## SECTION 16 : Autres informations

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle. Les informations ne peuvent pas être modifiées ni transférées à d'autres produits. La fiche de données de sécurité peut être modifiée ou complétée par le « fournisseur » à tout moment pour des raisons supplémentaires et/ou juridiques sans préavis. Cela n'affecte aucune modification de la responsabilité/risque exclusif de l'utilisateur..



# Fiche de données de sécurité YETI Dental GmbH

Selon 1907/2006/CE/Article 31

Date d'impression 26 juin 2015 Version : 1 remplacée le 5 septembre 2023 Révision : 1.1 Date d'impression 17 novembre 2023

Page 8 sur 8

---

## Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
IMDG = Code maritime international pour les marchandises dangereuses  
IATA/OACI = Association du transport aérien international / Organisation de l'aviation civile internationale  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  
Code IBC = Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
GHS = Système Global Harmonisé de Classification et d'Étiquetage des Produits Chimiques  
REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques  
CAS = Service de résumés chimiques

EN = norme européenne  
ISO = Organisation internationale de normalisation  
DIN = norme industrielle allemande  
PBT = Bioaccumulable persistant et toxique  
LD = Dose mortelle  
LC = Concentration létale  
CE = concentration avec effet  
IC = Concentration moyenne immobilisante ou concentration moyenne inhibitrice

Informations complémentaires Certaines informations des points 4 à 8 et 10 à 12 ne concernent pas l'utilisation et l'usage prévu du produit (voir informations sur l'utilisation et le produit), mais plutôt la libération de quantités plus importantes en cas d'accidents et d'irrégularités. Les informations décrivent uniquement les exigences de sécurité du ou des produits et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Ces informations ne constituent pas une garantie des propriétés du ou des produits au sens des règles légales de garantie. La responsabilité est exclue.

(n.d. = non applicable ; n.d. = non déterminé)

---

(Les informations sur les ingrédients dangereux sont extraites de la dernière fiche de données de sécurité du fournisseur en amont)